



PAS-DE-CALAIS
TOURISME

Fleurir le Pas-de-Calais

2022



Valoriser

LE CADRE DE VIE

62

Pas-de-Calais
Mon Département

CN
VV
FV
CONSEIL
NATIONAL
DES VILLES
ET VILLAGES
FLEURIS

Une reconnaissance nationale

Depuis 1959, le label "Villes et Villages Fleuris" a beaucoup évolué, il récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie :

- la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics,
- la gestion des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité
- le développement de l'économie locale et de l'attractivité touristique
- les actions menées pour intégrer le citoyen au coeur des projets



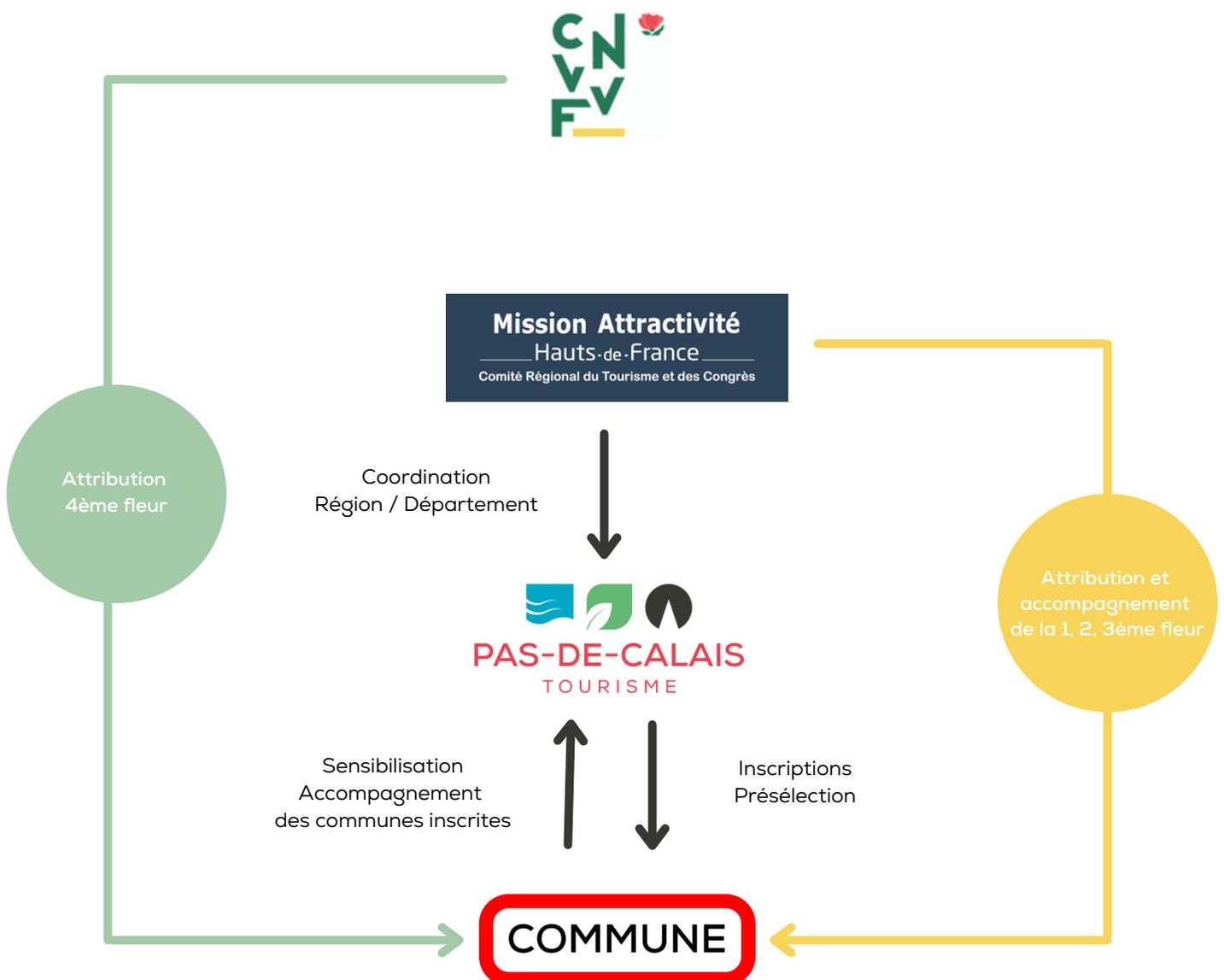
Un label au service de la qualité de vie dans les communes

- Il participe à la promotion de l'image et à l'attractivité des villes et des villages labellisés
- Il incite à créer du lien social (journées de nettoyage dans les communes, journées de plantation...)
- Il prend en compte les enjeux environnementaux et économiques liés à la gestion de l'aménagement des espaces paysagers mais aussi publics comme l'entretien des trottoirs ou la présence de pistes cyclables.
- C'est un outil efficace de management pour fédérer les équipes municipales autour d'un même projet.
- C'est un motif de fierté pour les communes ainsi que pour les habitants.

Une organisation partagée

La labellisation s'effectue à différents niveaux :

- Les communes s'inscrivent auprès de Pas-de-Calais Tourisme
- Pas-de-Calais Tourisme sélectionne les communes susceptibles d'être labellisées et les accompagne pour se perfectionner
- La région attribue les 1ère, 2ème et 3ème fleurs et propose les communes susceptibles d'être labellisées "4 fleurs" au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)
- Le CNVVF coordonne le processus global de labellisation et attribue la 4ème fleur ainsi que les différents prix nationaux.



Les missions du label

Le label "Villes et Villages Fleuris" a pour vocation de faire connaître les collectivités locales qui aménagent leur territoire pour le bien-être des citoyens et la valorisation de leur identité.

Il offre des clés pour des aménagements durables. chaque collectivité évolue ainsi dans le respect d'une carte nationale de qualité.

Il encourage à sensibiliser les jeunes à la nature : l'aménagement des parcs et des jardins permet aux plus jeunes de découvrir la faune et la flore locales, tandis que les potagers urbains aident à apprendre de manière ludique ce qui se trouve dans leur assiette.

Il permet de développer la cohésion au sein des communes en incitant les habitants à valoriser leur territoire au travers d'animations, travaux pédagogiques, création de jardins.

Les communes labellisées "Villes et Villages Fleuris" renforcent les liens sociaux et les politiques de démarches participatives. Impliqués et volontaires, les habitants deviennent moteurs des projets qu'ils initient au sein de leur commune et s'assurent de leur bonne conduite dans un objectif de valorisation partagé.

L'utilisation de plantes vivaces pour le fleurissement, de compositions de semences moins gourmandes en eau pour le gazon et la mise en place de modes d'entretien plus vertueux (opérations de paillage, arrosages de précision, récupération des eaux de pluie, corridors écologiques...) favorisent une gestion raisonnée de la ressource en eau et contribuent à préserver l'environnement.

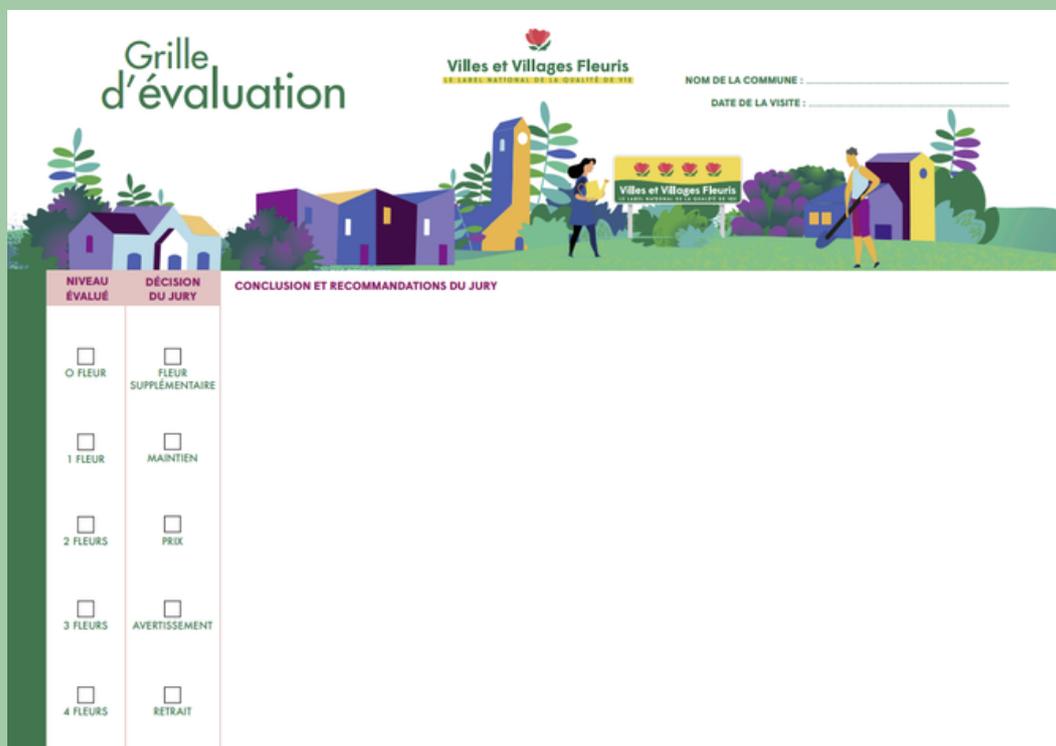


Les critères du label

Le label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

Les critères évaluent :

- La mise en oeuvre du projet municipal
- Les actions d'animation et de promotion de la démarche auprès des habitants et des touristes.
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.
- La protection de l'environnement
- Les actions complémentaires mises en oeuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).
- Pertinence des aménagements en fonction des lieux



The image shows a 'Grille d'évaluation' (Evaluation Grid) for 'Villes et Villages Fleuris'. At the top, it features the title 'Grille d'évaluation' and the logo 'Villes et Villages Fleuris' with the tagline 'SERVICE NATIONAL DE QUALITÉ DE VIE'. There are two input fields: 'NOM DE LA COMMUNE : _____' and 'DATE DE LA VISITE : _____'. Below these is a colorful illustration of a village scene with houses, trees, and people. The main part of the grid is a table with three columns: 'NIVEAU ÉVALUÉ', 'DÉCISION DU JURY', and 'CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU JURY'. The 'NIVEAU ÉVALUÉ' column has five rows with checkboxes for '0 FLEUR', '1 FLEUR', '2 FLEURS', '3 FLEURS', and '4 FLEURS'. The 'DÉCISION DU JURY' column has five rows with checkboxes for 'FLEUR SUPPLÉMENTAIRE', 'MAINTIEN', 'PRIX', 'AVERTISSEMENT', and 'RETRAIT'. The 'CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU JURY' column is currently empty.

NIVEAU ÉVALUÉ	DÉCISION DU JURY	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU JURY
<input type="checkbox"/> 0 FLEUR	<input type="checkbox"/> FLEUR SUPPLÉMENTAIRE	
<input type="checkbox"/> 1 FLEUR	<input type="checkbox"/> MAINTIEN	
<input type="checkbox"/> 2 FLEURS	<input type="checkbox"/> PRIX	
<input type="checkbox"/> 3 FLEURS	<input type="checkbox"/> AVERTISSEMENT	
<input type="checkbox"/> 4 FLEURS	<input type="checkbox"/> RETRAIT	

Pour télécharger la grille d'évaluation, rendez-vous sur :

[www.villes-et-villages-fleuris.com/
les-criteres-devaluation](http://www.villes-et-villages-fleuris.com/les-criteres-devaluation)

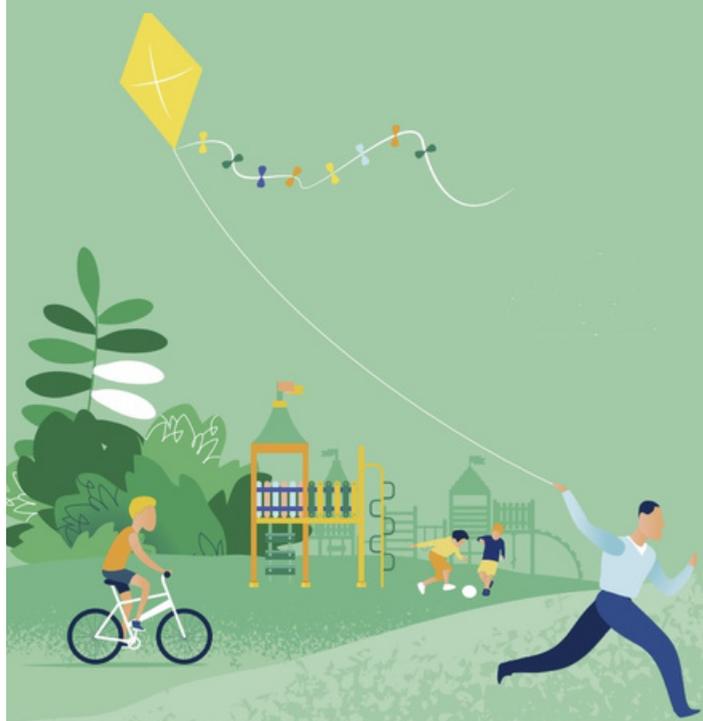
Le label en chiffres

1/3 des communes françaises
sont mobilisées pour
accéder au label

4500 communes françaises
sont labellisées
de 1 à 4 fleurs

270 communes françaises
sont labellisées 4 fleurs

170 communes du Pas-de-Calais
sont inscrites dans la
démarche



Les communes du Pas-de-Calais inscrites dans la démarche

Acheville / Achiet-le-Grand / Airon-Notre-Dame / Aix-Noulette / Alquines /
Annezin / Arleux-en-Gohelle / Autingues / Bailleulval / Bapaume /
Belle-et-Houllefort / Bénifontaine / Berles-Monchel / Bergueneuse /
Biefvillers-les-Bapaume / Blendecques / Boiry-Becquerelle / Bours / Bucquoy /
Busnes / Calonne-sur-la-Lys / Camblain-Chatelain / Campagne-les-Boulonnais /
Campagne-les-Hesdin / Capelle-les-Hesdin / Caucourt / Courcelles-le-Comte /
Courrières / Desvres / Diéval / Divion / Ecourt-Saint-Quentin / Elnes /
Eperlecques / Essars / Estevelles / Etaing / Ficheux / Fouquières-lez-Béthune /
Frémicourt / Frévent / Fruges / Gosnay / Grenay / Haisnes / Haucourt / Helfaut /
Hermelinghen / Hermin / Houlle / Hubersent / Hucqueliers / Inxent /
La-Capelle-les-Boulogne / Labourse / Landrethun-lez-Ardres / Le Wast /
Lespesses / Ligny-Thillois / Lillers / Loison-sous-Lens / Marles-les-Mines /
Mentque-Nortbecourt / Mingoval / Mont-Bernanchon / Moule /
Neufchâteau-Hardelot / Oignies / Pernes / Pernes-les-Boulogne / Racquinghem /
Rivière / Roclincourt / Rodelinghem / Roquetoire / Ruminghem / Sailly-au-Bois /
Sains-en-Gohelle / Saint-Folquin / Saint-Hilaires-Cottes / Saint-Martin-Boulogne
Saint-Omer / Salperwick / Savy-Berlette / Seninghem / Serques / Thélus /
Vacqueriette-Erquières / Vaudringhem / Vendin-lez-Béthune / Verlincthun /
Vieille-Chapelle / Vieil-Hesdin / Vieil-Moutier / Violaines / Widehem / Willencourt
Willerval / Wittes / Zoteux / Zouafques / Zudausques

26



Aire-sur-la-Lys / Auxi-le-Château / Bourthes / Buire-au-Bois / Bully-les-Mines /
Camiers / Chelers / Denier / Fampoux / Fleurbaix / Gouy-sous-Bellonne /
Haillicourt / Hermaville / Houdain / Ligny-sur-Canche / Marenla / Montcavrel /
Nedon / Pihen-les-Guines / Pittefaux / Saint-Martin-lez-Tatinghem / Samer /
Tigny-Noyelle / Vendin-le-Vieil / Wancourt / Wimille

20



Annequin / Aubigny-en-Artois / Beuvry / Billy-Berclau /
Campigneulles-les-Petites / Carvin / Corbehem / Croisilles / Ferques / Fressin /
Lens / Liévin / Longuenesse / Outreau / Rouvroy / Saint-Nicolas-lez-Arras /
Sangatte / Souchez / Tilloy-les-Mofflaines / Tilques

15



Ardres / Arques / Arras / Biache-Saint-Vaast / Bruay-la-Buissière / Coquelles /
Hénin-Beaumont / Le Portel / Libercourt / Loos-en-Gohelle / Marck / Merlimont /
Noyelles-les-Vermelles / Ruitz / Wimereux

9



Berck-sur-Mer / Boubers-sur-Canche / Boulogne-sur-Mer / Calais /
Conchy-sur-Canche / Etaples-sur-Mer / Le Touquet-Paris-Plage /
Montreuil-sur-Mer / Saint-Josse-sur-Mer

Pour toute demande d'information
Contactez Céline TRIPLET
Chargée de l'Opération Fleurir le Pas-de-Calais
celinetriplet@pas-de-calais.com
Tél : 03.21.10.34.60

